Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_28-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	20
Représentés	:	7
Votants	:	27

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme YOUBOU, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
Mme MARET donne pouvoir à Mme PATRU
M. VALLET donne pouvoir à M. DAVID
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN
Mme CHERRUET donne pouvoir à Mme BÉTHUEL
Mme POIRIER DEMEURÉ donne pouvoir à Mme YOUBOU
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-028 – Institutions - Désignation d'un représentant dans un organisme extérieur – Ecole privée sous contrat d'association avec l'Etat

Il est précisé que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, "le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin".

Un représentant du conseil municipal doit siéger aux réunions de l'organe de l'établissement pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association avec l'Etat, sans voix délibérative.
Il est proposé que l'adjoint aux affaires scolaires soit le représentant du conseil municipal à l'association de gestion de l'école Saint Melaine de Pleumeleuc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DESIGNER Marie BEBIN** comme représentante du conseil municipal à l'association de gestion de l'école Saint-Melaine de Pleumeleuc
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE